

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 24 février 2026
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 12 <u>Votants</u> : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 19 février 2026	Le vingt-quatre février deux mille vingt-six à 19 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN <u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 6 FEV. 2026 et publication le 2 6 FEV. 2026	

Délibération n° DE_08_2026

Objet :

Renforcement et enfouissement du réseau d'électrification route de Saint-Sulpice - Conventions d'occupation et de servitude sur parcelles A 1279 et ZB 33

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat départemental d'énergie du Tarn – Territoire d'énergie 81 (SDET - TE81) vont entreprendre des travaux de renforcement et enfouissement du réseau d'électrification route de Saint-Sulpice.

Ces travaux seront effectués en partie sur le domaine privé de la Commune, notamment sur les parcelles A 1279 et ZB 33. Des équipements seront installés sur ces parcelles.

M. le Maire présente les trois conventions qui permettent d'autoriser le SDET à effectuer ces travaux et à installer les équipements nécessaires.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le Maire,
- Considérant les conventions proposées par le SDET,

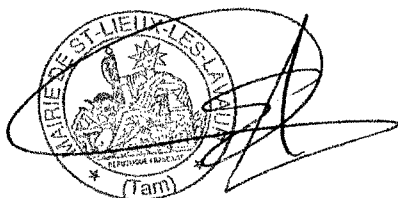
et après avoir délibéré, par 12 voix pour,

- Accepte les conventions du SDET visant à renforcer et enfouir le réseau d'électrification route de Saint-Sulpice :
 - o Promesse de convention d'occupation et de servitude pour l'installation d'un poste de transformation en terrain privé sur la parcelle A 1279 concernant l'affaire NGE260159,
 - o Les conventions de servitude pour lignes électriques souterraines et aériennes sur parcelles A 1279 et ZB 33 concernant l'affaire n° 26-RF-0005,

Date de transmission de l'acte: 26/02/2026
Date de reception de l'AR: 26/02/2026
081-218102614-DE_08_2026-DE
A G E D I

- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de ces conventions.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance
Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Date de transmission de l'acte: 26/02/2026

Date de reception de l'AR: 26/02/2026

081-218102614-DE_08_2026-DE

AGEDI